

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 032/2026

Séance du 10 juin 2026

**Date de la
convocation : 05/06/26**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
05/06/2026**

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CHAPERON Hervé, CHOPO Guy, CORTESE Kelly, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury.

Absent : CASAGRANDE Hervé

Absents excusés : CAILHOL Marjorie, SIEURAC Sandrine, SOLAGES (de) Hervé.

Procurations : CAILHOL Marjorie à ANTOONS Benjamin, SIEURAC Sandrine, RAYNAL Laury.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	13	

Objet : Régularisation délibération n°011/2026 « Versement des indemnités de fonction d'Elu(e)s »

A la demande des services de la Préfecture du Tarn, il convient de retirer la délibération n°011/2026 en la remplaçant par celle-ci (modifications portées sur principe de la rétroactivité des actes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder le paiement de l'indemnité de fonction de Maire, au taux de 51% de l'IB 1027, à Monsieur Christophe HERIN, à compter du moment où l'acte réglementaire revêt un caractère exécutoire ;
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction du premier Adjoint, au taux de 10% de l'IB 1027, à Madame Myriam FERRET, à compter du moment où la délégation de fonction entre en vigueur ;
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction des deuxième, troisième et quatrième Adjoints, au taux de 15.5% de l'IB 1027 à Monsieur Daniel DON, Madame Marie-Thérèse BRILLANT et Monsieur Guy CHOPO, à compter du moment où la délégation de fonction entre en vigueur ;
- d'accorder la possibilité de paiement d'indemnités de fonction à des Conseillers Délégués nommés en cours de mandat, à des taux variant entre 3.5% et 7% de l'IB 1027, à une date ultérieure ;

Les indemnités des élus sont récapitulées dans l'annexe ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026

Date de reception de l'AR: 02/07/2026

081-218102259-DE_032_2026-DE

A G E D I

Fonction	Noms	Taux app	
Maire	HERIN Christophe	51.00 %	2096.00 €
1 ^{er} Adjoint	FERRET Myriam	10.00 %	411.00 €
2 ^e Adjoint	DON Daniel	15.50 %	637.00 €
3 ^e Adjoint	BRILLANT Marie-Thérèse	15.50 %	637.00 €
4 ^e Adjoint	CHOPO Guy	15.50 %	637.00 €
Conseiller Délégué n°1	A nommer en cours de mandat	03.50 %	144.00 €
Conseiller Délégué n°2	A nommer en cours de mandat	07.00 %	288.00 €

Copie de la présente délibération sera transmise à la SGC.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



Secrétaire de séance,
FERRET Myriam.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>